



HABILITATION ELECTRIQUE DE NIVEAU - BR (chargé d'intervention)

L'habilitation électrique est une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Elle nécessite une formation préalable (Articles R.4544-9 et 10 du Code du Travail). Le titre d'habilitation est délivré par l'employeur en se basant sur l'avis du formateur.

Le personnel ayant reçu l'habilitation électrique BR peut assurer des interventions générales (dépannage, connexion avec présence de tension, essais et mesurages). Ce personnel qualifié peut travailler seul ou avoir des électriciens sous ses ordres.

Il a la possibilité de consigner une partie d'installation pour son propre compte ou pour un tiers sous ses ordres. Il peut recevoir une attestation de consignation et la signer.

Durée de la formation :

- Formation initiale : 21 heures sur 3 jours
- Formation continue : 14 heures sur 2 jours

Effectif :

- INTRA : 10 personnes maximum

Public :

- Tout électricien chargé d'assurer des interventions de dépannage ou de raccordement, des mesurages, essais, vérifications sur des ouvrages électriques BT.

Prérequis :

- Posséder des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

Accessibilité :

- La formation pourra être adaptée aux personnes présentant un handicap. Nous contacter en amont pour définir les adaptations nécessaires.

OBJECTIFS DE LA FORMATION



L'objectif de la formation est de :

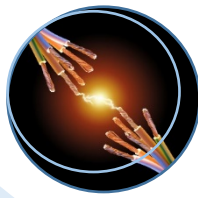
- Permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18-510 lors d'intervention sur les ouvrages électriques BT.
- S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à l'établissement.

COMPETENCES DEVELOPPEES



A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Echanger avec le chargé d'exploitation électrique
- Rédiger les documents applicables en BT
- Effectuer des opérations de consignation, connexion et déconnexion, dépannage, mesurage et essai



CONTENU



Réglementation :

- Art. R4544-9 et 10 CT
- Norme UTE C18-510 et ses amendements

Méthodes pédagogiques :

- Exposé et échanges puis travaux pratiques

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur, équipements et accessoires électriques, outils sécurisés, équipements de protection individuelle contre le risque électrique, affichages divers...
- L'accès à un tableau électrique sera nécessaire pour l'évaluation pratique

Encadrement :

- Formateur en habilitation électrique

Evaluation :

- Epreuve théorique sur les savoirs sous forme de questionnaires
- Epreuve pratique sur le savoir-faire avec mises en situation

Attribution finale :

- Attestation de formation
- Avis du formateur remis pour chaque stagiaire permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.

Renouvellement :

- Recommandé tous les 3 ans selon la norme UTE C18-510.

Tarif :

- Devis sur demande, sans engagement.
- Inscription à france@fps95.com minimum 15 jours avant la formation

CONTACT :

France Prévention Secourisme

9 rue Denis Papin – 95280 JOUY-LE-MOUTIER

France MARQUE – Gérante

06 27 22 65 58 / france@fps95.com

- Les **habilitations électriques**
- Les **spécificités** propres à l'habilitation électrique BR
- Les différents **intervenants** et leur rôle
- Les différents **types d'ouvrages** électriques
- La réalisation des **opérations** d'ordre électrique
- Les **zones d'intervention**
- Les **documents** relatifs à une intervention
- **L'évaluation des risques** dans un environnement d'ordre électrique
- Les **accidents** d'origine électrique
- Les **équipements de protection** collective et individuelle
- Le **matériel** et les outillages portatifs à main
- La réalisation des **travaux** hors tension
- Les procédures de mise en **consignation** et de déconsignation
- Les **interventions d'ordre électrique** de niveau BR en sécurité
- La réalisation et/ou supervision des travaux d'**entretien**
- Les procédures de **mesurages**
- La conduite à tenir en cas d'**accident** d'origine électrique (premiers secours, incendie...)

Pratique :

- Réalisation de **travaux pratiques** sur une installation électrique en basse tension